

# S5

## CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES 2023 - 2024 OBLIGATIONS CONCERNANT LE JUGE-ARBITRAGE EN CHAMPIONNAT PAR EQUIPES NATIONALES ET REGIONALES LA FICHE D'ACCEPTATION DE DESIGNATION D'UN JUGE-ARBITRE

Madame, Monsieur, [REDACTED] (nom et prénom du JA)

Le Président du club de [REDACTED] vous a désigné pour satisfaire à l'obligation en matière de Juge-arbitrage de son équipe qui évolue au niveau [REDACTED] pour la saison 2023 / 2024.

**Cette désignation vous engage à être en capacité d'officier en respectant les dispositions suivantes :**

- Être titulaire d'une licence traditionnelle pour la saison en cours,
- Être disponible le samedi après-midi, date des rencontres que vous aurez à diriger
- Être qualifié pour officier lors de rencontres du championnat par équipes, c'est-à-dire être titulaire du grade JA1<sup>er</sup> degré depuis moins de 3 saisons ou être recyclé depuis moins de 3 saisons.
- Renvoyer au pôle de Beauvais de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table ce document en cochant la case de votre choix concernant l'acceptation de votre désignation,
- Vous positionnez sur les plannings que vous recevrez de la Commission Régionale d'Arbitrage **sur au moins 7 dates différentes au cours de la saison sportive** (il n'est pas certain que vous soyez convoqué à chaque fois).

**Les conséquences financières pour les prestations non effectuées.**

Toute association en infraction avec le règlement au niveau régional se verra infliger une amende de :

- 275 € par J.A. manquant par phase (pour information : l'amende fédérale est de 1000 €).

*Exemple : une association a 3 équipes évoluant en championnat par équipes à des niveaux spécifiés dans la règle, cette association ne dispose que de 2 juges-arbitres, en fin de saison elle se verra infliger une amende de 275 € si .*

- 50 € par journée manquante (pour information : l'amende fédérale est de 150 €).

*Si le juge-arbitre désigné se positionne sur moins de 7 journées pour la saison en cours, l'association sera pénalisée autant de fois 50 € qu'il manque de journées.*

*Il en sera de même pour les juges-arbitres qui se sont positionnés 7 fois et qui, bien que convoqués, se désistent plus d'une fois.*

**Engagement :**

Je soussigné [REDACTED] certifie avoir pris connaissance de ma désignation en tant que Juge-arbitre 1<sup>er</sup> degré au titre de l'obligation de l'équipe n° [REDACTED] du club de [REDACTED].

J'accepte cette désignation (1)

Je refuse cette désignation (1)

(1) Mettre une croix dans la case qui correspond à votre choix.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les coordonnées que vous communiquez sur ce document seront figurées sur son site, dans l'espace dédié aux Cadres de l'arbitrage.

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer sur ces moyens de communication, doivent le faire savoir et ne seront informés des plannings et de l'actualité arbitrale, que par l'intermédiaire du correspondant de leur club ou du site de la ligue.

Document à renvoyer par courriel au pôle de Beauvais de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table, [contact.sportif@liguehdf.fr](mailto:contact.sportif@liguehdf.fr) dès réception.